

FOCUS CP 140.03 et CP 226

1. Quelles sont les obligations préalables pour accéder au secteur ? (Compétences pro, documents, agréments)

Il y a une licence de transport à avoir. Cela coûte 9000 € pour le premier camion et 5000 € pour les suivants.

Il faut suivre des cours (durée de 3 semaines) à l'institut du transport + examen (coût de 2000 €) → Attestation de capacité nécessaire.

Possibilité de louer cette attestation à d'autres transporteurs (4 max), publication au moniteur + accès au compte en banque. 250 par mois en moyenne pour la location

2. Chiffre d'affaire, coûts particuliers, intérêt pour la profession

1 camion coûte en moyenne 300 € (camion + chauffeur) par jour, sans carburant et sans péage.

Un camion coûte en leasing financier 2500 € par mois et 1000 € pour une remorque.

CA facturé : 2 € du km

Il faut en moyenne minimum 10500 € par camion pour être au point zéro. Il faut donc viser : 14k et 18k.

3. Difficultés du secteur

- Dumping social : pays de l'est. Proposent les mêmes tarifs jusque 0.90 € du km.

Chauffeurs payés au fixe dans leur pays d'origine : 550 net par mois et 900 € de prime de délogement en étant 28 jours par mois dans le camion. Travaillent sur 8 semaines : 6 semaines dans le camion, et deux semaines de congé

- Difficulté de recrutement en Belgique, car profession en pénurie. Un chauffeur au chômage est rare, donc pas de plan d'impulsion possible (ou activa). Pas d'autre possibilité que de débaucher.

Le net demandé par un chauffeur est de 2500 € net sans inter, 3500 € en net pour de l'inter.

- Gasoil : prix variable et devis fixe...
- Le secteur est obligé d'utiliser un disque lorsque le camion roule

4. Coût du personnel, particularités payroll

Pour la 140.03

- Chèques repas obligatoire pour le personnel non roulant (entreprise + de 10 personnes) VF 2.09 € (possibilité de commuter en éco chèques)
- PFA payée par le Fond (= 5% des salaires bruts)
- Barème en fonction du poids du camion
- Heures de disponibilité (comptées en dehors du temps de roulage)
- Indemnité RGPT (1.4165 € de l'heure en 2018)

- Paiement de nuitées (2369 et 2370) : absence du domicile 24h = 37.3340 €(en 2018) et 15.1330 € (en 2018) pour une nuitée mais absence de moins de 24h.
- Prime d'ancienneté : 0.0535 € après 1 an, 0.1095 après 3, 0.1655 après 5, 0.2215 après 8, 0.2775 après 10, 0.335 après 15 et 0.3895 après 20.
- Indemnité vêtements (soc de – de 20 travailleurs) : 4.96 €par mois
- Prestations dimanche et JF = + 100% du salaire
- Temps de travail de 38h semaine
- Supplément travail de nuit
- Indemnité de repas pour le personnel non roulant si travail de + de 8h

Pour la 226 :

- Temps de travail de 37h
- Eco chèques de 250 € en décembre
- Pension complémentaire 0,5% du brut, ponctionné par l'onss.
- 13^{ème} mois payé par l'employeur